

# Faits saillants #5

En suivi de l'ADD du 21 janvier 2025

## **Saut de paie**

Pour le personnel enseignant qui reçoit une paie pendant la période estivale, il y aura un rattrapage cette année. Nous avons fait la demande au Centre de services scolaire d'étaler ce rattrapage sur tous les versements de l'été au lieu de simplement faire 3 versements. Une note de service sera acheminée pour plus de détails.

## **Changement de la gestion des suppléances**

Dorénavant, lorsqu'une personne suppléante refusera des périodes pour une date précise (exemple ; 25 février – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> période), celle-ci sera identifiée comme non disponible à ce moment (25 février – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> période). Par conséquent, le message de pénurie sera envoyé plus souvent et les enseignants à 100% pourraient être demandés pour du dépannage d'urgence.

## **Voyage personnel enseignant**

Avant de réserver un voyage nécessitant des jours de congés, vous devez avoir l'autorisation de votre direction pour le congé. Avec la pénurie, les balises sont plus strictes et votre congé pourrait être refusé. Pour le personnel enseignant sous contrat, il est aussi important d'aviser le Centre de services scolaire si vous avez réservé un voyage avant l'acceptation d'un contrat.

## **Entente affectation versus assemblée générale**

Étant donné que l'affectation se déroulera au mois de mai, il devra y avoir une entente entre le syndicat et le Centre de services scolaire afin de déroger à la convention locale. Aucune entente ne sera signée sans avoir été acceptée par l'assemblée générale. Des discussions seront aussi faites quant à la possibilité d'intégrer le personnel enseignant avec un contrat à temps plein au processus d'affectation.

## **Dépassements**

Si ce n'est pas déjà fait, vous devriez avoir signé votre feuille attestant le dépassement du maximum du nombre d'élèves. Un premier versement devrait être fait après la 101<sup>e</sup> journée.

### **Coupages en éducation**

Le gouvernement a annoncé d'importantes coupures en éducation. Ces dernières ne devraient pas affecter le service aux élèves. Si, dans votre établissement, on vous refuse des activités, l'achat de matériel pédagogique ou autre chose qui affecte le service aux élèves en raison de ces coupures, veuillez nous aviser.

### **Déclaration d'accident violent**

Nous rappelons l'importance de déclarer les accidents ou incidents violents sur le [formulaire d'accidents ou d'incidents violents](#) prévu à cet effet. Nous questionnons régulièrement, pour certaines situations, les Services éducatifs et celui des ressources humaines pour s'assurer que des mesures soient mises en place pour protéger le personnel enseignant.

### **Intelligence artificielle**

Nous vous recommandons d'intégrer à vos règles de vie l'utilisation de l'intelligence artificielle non déclarée pour la réalisation des travaux. En effet, cette utilisation peut être considérée comme du plagiat.

### **Gestion axée sur les résultats**

Au fil des années, la gestion publique a intégré ce principe venu de l'entreprise privée. En éducation, pour intégrer ce principe, les corrélats des écoles efficaces sont utilisés. Ce n'est pas sans répercussion dans le quotidien du personnel enseignant. C'est prouvé que cette gestion démotive le personnel, dévalorise la profession tout en alourdissant la tâche. La FSE favorise davantage la gestion aidée par les résultats qui répond davantage aux besoins du milieu.

### **Formation Mozaïk**

Dès la rentrée 2025, les résultats des élèves pourront être traités seulement avec Mozaïk. C'est en raison de failles de sécurité des données avec GPI internet que ce changement est nécessaire. Par conséquent, les formations se donnent présentement afin d'outiller le personnel enseignant pour l'utilisation de Mozaïk. Il est possible que certains soient déjà habilités pour son utilisation. Dans ce cas, veuillez aviser votre direction.

Vous désirez obtenir de l'information ou des précisions sur l'un ou l'autre de ces sujets?

N'hésitez pas à communiquer avec nous : 418-662-7692.

Il nous fera plaisir de répondre à vos interrogations.